

SÉANCE DU 2020-08-03

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 3^e jour du mois de d'aout deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 03 aout 2020

1. Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 2020-07-06 et 2020-07-23
4. Adoption des comptes du mois.
5. Demande de dérogation mineure : Pierre-Olivier Roussel Bérubé
6. Adoption du règlement 339-20
7. Adoption du règlement 340-20
8. Embauche d'un étudiant, pour classement d'archive.
9. Décompte progressif numéro 3
10. Abrogation de la résolution 2018-03-082
11. Demande de « Les plaisirs Glacés »
12. Don
13. Correspondance
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

2020-08-136

1. **Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;**
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>
Considérant le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence

Considérant que l'arrêté ministériel *décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020*, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyée par madame la conseillère Julie Potvin d'adopter l'ordre du jour l'ouverture de la séance et que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2020-08-137

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

2020-08-138

3. Adoption des procès-verbaux du 2020-07-06 et 2020-07-23

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barette et résolue unanimement d'adopter les procès-verbaux du 2020-07-06 et 2020-07-23 tel que rédigé.

2020-08-139

4. Lecture et adoption des comptes du mois

AIR LIQUIDE	25.53
LES ARCHITECTES GOULET ET LEBEL (2012)	résolution no : 6 323.63
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	62.10
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	697.38
DICOM EXPRESS INC.	32.64
DIDIER DODGE CHRYSLER INC.	82.74
ÉCHO_TECH	1 465.93
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	360.66
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	30.00
GAGNON YVETTE	216.15
GROUPE YVES GAGNON	27.87
HARNOIS ÉNERGIE	1 901.29
HOSKIN SCIENTIFIC LIMITED	160.97
J. F. EXCAVATION & SERVICES	324.80
LETTREGE ALLARD	187.64
LIBERTEVISION INC.	97.73
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	248.40
RÉNO-VALLÉE INC.	16.07
SÉCURITÉ MÉDIC ENR.	189.65
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	22.98
TELUS	58.01
TRANSPORT JMF LAPIERRE \$ FILS INC	726.83
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	160.58

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barette et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de juillet 2020 pour un total de 13 419.58\$ et d'en autoriser le paiement.

2020-08-140

5. Demande de dérogation mineure : Pierre-Olivier Roussel Bérubé

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure de Pierre-Olivier Roussel Bérubé au conseil municipale de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand afin d'autoriser la construction d'un garage isolé d'une superficie de 111.48 mc plutôt que le 90 mc, maximal selon l'article 7.4.3, d'autoriser une hauteur

du bâtiment accessoire de 7.62 m plutôt que 6 m autorisés par l'article 7.4.3 et d'autoriser une hauteur de porte de garage de 3.1 m au lieu de 2.75m selon l'article 7.4.3 sur le lot 4451887 situé au 265 quatrième rang.

2020-08-141

6. Adoption du règlement 339-20

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand (règlement numéro 225) a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil désire permettre la construction d'une rue au nord du périmètre urbain ainsi qu'autoriser un nouvel usage dans une affectation commerciale centrale;

Considérant que, conformément au décret 2020-033 du 7 mai dernier, le conseil municipal a invité la population à transmettre par écrit ses commentaires sur le projet de règlement en remplacement de la consultation normalement prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2020;

En conséquence, monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 339-20 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 1 AFFECTATION COMMERCIALE PÉRIPHÉRIQUE

L'article 3.2.3 du plan d'urbanisme (règlement numéro 225) est modifié par l'insertion, après « équipement et infrastructure d'utilité publique » dans le paragraphe d), de « Usage 2740 – Industrie de boîtes et de palettes en bois ».

ARTICLE 2 PLAN D'AFFECTATION

Les plans d'affectation aux échelles 1:2500 et 1:20000 du plan d'urbanisme (règlement numéro 225) sont modifiés par l'insertion, dans des affectations agricoles dynamique et agro-forestière situées au nord du périmètre urbain, d'un tracé de rue projeté.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

2020-08-142

7. Adoption du règlement 340-20

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 227 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire apporter différentes modifications à son règlement de zonage, dont une à des fins de conformité au plan d'urbanisme, actuellement en cours de modification;

Considérant qu'aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2020;

Par conséquent monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 340-20 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 227 est modifié par :

1° le remplacement du cercle vide par un cercle plein dans la case située à l'intersection de la colonne 17 et de la ligne *HABITATION I – Habitation unifamiliale isolée*;

2° l'insertion, après « 6 » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone «53» et de la ligne USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, de «-13»;

3° l'insertion, après la note 12 dans la case du bas du deuxième feuillet, de « **Note 13** : 2740 – *Industrie de boîtes et de palettes en bois.* ».

ARTICLE 2 PLAN DE ZONAGE

Les plans de zonage aux échelles 1:2500 et 1:20000 du règlement de zonage numéro 227 sont modifiés par l'insertion, dans les zones 17 Af et 18 Ad, d'un tracé de rue projeté.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

2020-08-143

8. Embauche d'un étudiant, pour classement d'archive.

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'embaucher Anabel Gagnon pour le classement d'archive pour une durée de 3 semaines de 35 heures semaine sur appelle.

2020-08-144

9. Décompte progressif numéro 3

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barette et résolue unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 82 630.73\$ au Entreprise L Michaud et fils

2020-08-145

10. Abrogation de la résolution 2018-03-082

Monsieur le conseiller Georges Barette propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'abroger la résolution 2018-03-082

2020-08-146

11. Demande de « Les plaisirs Glacés »

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'autoriser les Plaisirs Glacés faire de la vente de crème glacée sur le territoire de la municipalité et d'offrir un terrain pour s'installer lors de l'évènement.

12. Dons

Il n'y a pas de dons.

13. Correspondance

La correspondance est lue.

14. Varia

Il n'y a aucun varia.

2020- 08-147

15. Levée de l'assemblée.

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directeur général et secrétaire-
trésorier